

D1D
Bureau des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Benjamin BIGOT
Chef de Division

Dossier suivi par :
Sandrine BOUTEILLER
Tél : 02 43 61 58 27
Mél : ce.72gestion-collective2@ac-nantes.fr

19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9

Le Mans, le 6 novembre 2023

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public
Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus au titre de l'année scolaire 2024-2025

Références :

- Article L.411-2 du code de l'éducation tel que modifié par la loi 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école,
- Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école,

Les professeurs des écoles désirant postuler à un emploi de directeur d'école de deux classes et plus, à la rentrée 2024, doivent être préalablement inscrits sur une liste d'aptitude à ces fonctions. Vous trouverez, ci-dessous, les modalités d'inscription ainsi que le calendrier des opérations.

L'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école est désormais subordonnée au suivi préalable d'une formation à la fonction de directeur d'école. Trois temps de formation sont prévus les après-midi des mercredis 6, 13 et 20 décembre 2023, les modalités vous en seront communiquées ultérieurement.

1 – CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

Les professeurs des écoles candidats doivent justifier au 1^{er} septembre 2024 d'au moins trois ans de services effectifs en cette qualité dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.

En cas de nomination par intérim dans les fonctions de directeur d'école pour l'année scolaire 2022-2023, les professeurs des écoles sont inscrits sur leur demande sur la liste d'aptitude prenant effet au 1^{er} septembre 2023 sous réserve de l'avis favorable de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription sans que la condition d'ancienneté de services effectifs puisse leur être opposée.

Les personnels inscrits sur une liste d'aptitude de directeur d'école en 2021 et avant et qui ont été nommés directeur pendant au moins 3 années au cours de leur carrière peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024. Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été consécutives mais les années effectuées à titre provisoire ou en intérim de direction ne sont pas prises en compte. Cette demande permet l'inscription de droit sur la liste d'aptitude 2024 et d'être nommé sur un poste de direction à titre définitif lors des opérations de mouvement.



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Sarthe

2 – VALIDITE DE LA LISTE D'APTITUDE

La liste d'aptitude départementale est arrêtée chaque année. L'inscription sur cette liste demeure valable pendant trois années scolaires. Les enseignants inscrits dans un autre département peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude départementale jusqu'à l'issue de cette période.

3 – EXAMEN DES CANDIDATURES

Les enseignants transmettront leur demande sur l'imprimé ci-joint à l'IEN de la circonscription dont ils dépendent **au plus tard le vendredi 24 novembre 2023 inclus**.

Ils émettront un avis sur les candidatures avant le 1^{er} décembre 2023.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude qui n'en sont pas dispensés seront convoqués à un entretien devant la commission départementale. Ces entretiens auront lieu en janvier 2024.

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale,

Dominique POGGIO

**CANDIDATURE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE
DE DEUX CLASSES ET PLUS**
Rentrée 2024

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :

Nom patronymique :

Adresse personnelle :

Téléphone :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Affectation actuelle :

UAI : Circonscription :

Fonction : adjoint directeur titulaire

chargé d'école à classe unique assure l'intérim de direction durant toute l'année scolaire 2023-2024

■ Avez-vous été titulaire d'un poste de directeur d'école de deux classes et plus ?

NON OUI

Si oui, du au Lieu d'affectation :

■ Avez-vous été inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus ?

NON OUI

Si oui, date d'inscription

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ANCIENNETE GENERALE DE SERVICES AU 01/09/2024 :

ACTE DE CANDIDATURE

En application des dispositions des articles 5 à 10 du décret n°2023-777 du 14 aout 2023, je sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus.

Fait à

Le

Signature du candidat

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

assure l'intérim de direction durant toute l'année scolaire 2023-2024

a été retenu sur une liste d'aptitude de directeur d'école antérieure à 2022 et a exercé les fonctions pendant au moins 3 années au cours de la carrière

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

.....
.....
.....
.....
.....

Favorable

Doit être reçu(e) par la commission départementale

Rappel : Pour les enseignants assurant cette année les fonctions de directeur par intérim l'avis de la commission départementale n'est pas requis en cas d'avis favorable de l'IEN de circonscription.

Fait à

Le

Signature de l'IEN :

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

Avis circonstancié sur l'aptitude du candidat :

.....
.....
.....
.....
.....

Candidature :

Recevable

Non recevable

Fait à

Le

Signature du Président de la commission :